

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N°29/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
 02 MAI 2018
 MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 30/03/2018	L'an deux mil dix huit le douze avril à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 12/04/2018	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25 Ayant donné procuration : 7 Absent excusé : 0 Absents : 2 Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Étaient représentés :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, MÉRAUX Jocelyne, MORASCHETTI Élisabeth.
OBJET : <i>Tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire Année 2018</i>	<i>Procurations données :</i> MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à ATAR Nathalie, GLAB Grégory a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre. <i>Absents :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 19</i> - <i>Contre : 6</i> - <i>Abstention : 0</i>	Madame NOIROT Catherine est nommée secrétaire de séance.

Par : **Pour : 19 Contre : 6 Abstention : 0**

le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire à compter du 12/04/2018 :

Restauration scolaire et Périscolaire :

TRANCHE QF	PRIX DU REPAS	TARIF 2h PÉRISCOLAIRE	TARIF 1.5h PÉRISCOLAIRE	TARIF 1h PÉRISCOLAIRE
0-580	4.10	1.60	1.20	0.80
581-900	5.20	2.00	1.50	1.00
>901	5.75	2.20	1.65	1.10
Extérieurs + hors planning	6.80	3.00	2.25	1.50

Le calcul du tarif dépend du Quotient Familial de référence fourni par la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut, il dépend des revenus figurant sur le dernier avis d'imposition. Sans ces informations, il sera appliqué le tarif maximum.

Fait et délibéré à Bavans, le 12/04/2018
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 12/04/2018
Publiée le 12/04/2018

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

